

Avis de convocation

37^e assemblée générale annuelle
des actionnaires du Fonds de solidarité FTQ

Exercez votre
droit de vote

(détails en page 6 et 7)



Assemblée générale annuelle virtuelle

fondsftq.com/aga

Le samedi 25 septembre 2021, à 14 h

Avis de convocation

Avis est, par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires du Fonds de solidarité FTQ aura lieu en format virtuelle uniquement via une diffusion en direct sur le Web au fondsftq.com/aga, le samedi 25 septembre 2021, à 14 h.

Participer à
l'Assemblée
virtuelle
en direct

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle ;
4. Présentation du rapport annuel d'activités pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2021 :
 - 4.1 Rapport du président du conseil d'administration, M. Claude Séguin ;
 - 4.2 Allocution du premier vice-président, M. Daniel Boyer ;
 - 4.3 Rapport de la présidente et cheffe de la direction, M^{me} Janie C. Béique ;
5. Élection de membres au conseil d'administration ;
 - 5.1 Élections des quatre (4) candidats issus de l'appel de candidatures ;
 - 5.2 Élections de sept (7) candidats indépendants recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique au conseil d'administration ;
6. Nomination des auditeurs indépendants et autorisation au conseil d'administration d'établir leur rémunération ;
7. Considération de toute autre affaire qui pourrait être régulièrement soumise à l'assemblée.

Le présent document est un résumé de la circulaire de la direction qui est disponible sur le site Web fondsftq.com. Les actionnaires sont priés de s'y référer pour l'information complète. Le présent document contient des éléments d'information et est accompagné d'une attestation des actions détenues, d'un formulaire de procuration pouvant être utilisé par l'actionnaire dans le cadre de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du Fonds de solidarité FTQ (l'« **Assemblée** »), ainsi que d'un sommaire de portefeuille.

Montréal, le 9 juillet 2021

Par ordre du conseil d'administration,

(signé) « Claude Séguin »

Claude Séguin

Président du conseil d'administration

Chère actionnaire, cher actionnaire,

L'exercice 2020-2021 du Fonds de solidarité FTQ aura été riche en réalisations, malgré les défis auxquels nous avons été collectivement confrontés en raison de la pandémie. Si certains secteurs de l'économie québécoise ont été plus affectés que d'autres, nos entreprises partenaires ont fait preuve d'une extraordinaire résilience. Les épargnants ont également été nombreux à soutenir la mission du Fonds et à choisir de placer leur épargne au service d'une économie locale forte, solidaire et durable.

Nous sommes évidemment ravis d'avoir généré pour nos épargnants un excellent rendement. Mais au-delà de nos résultats financiers, c'est sans aucun doute l'impact du Fonds dans la société qui nous rend le plus fier. Jour après jour, le Fonds investit dans des entreprises qui dynamisent les régions du Québec, qui renforcent nos communautés et qui nous engagent sur la voie d'une économie plus verte et plus humaine. Alors que le Québec s'apprête à relancer l'ensemble de son économie et à rebâtir sur de nouvelles bases, le Fonds poursuit sa mission avec toujours plus d'énergie et l'intention de s'investir plus que jamais pour une meilleure société et un avenir plus prometteur.

Une AGA entièrement virtuelle

Nous sommes heureux de vous convier à l'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu le samedi 25 septembre 2021 à 14 h, une occasion de vous faire part en détail de nos réalisations et de nos résultats. Afin de respecter les règles de la Santé publique et de protéger la santé de tous, l'assemblée se tiendra encore cette année exclusivement sur le Web. Afin de pallier

(signé) « Claude Séguin »

Claude Séguin

Président du conseil d'administration

l'impossibilité d'y assister en personne, nous recueillerons vos commentaires et répondrons à vos questions en ligne, en temps réel. Si vous ne l'avez pas fait en ligne, par téléphone ou par la poste au préalable, vous pourrez également voter en direct sur les différents points à l'ordre du jour, notamment sur l'élection des administrateurs. Pour participer à votre assemblée générale annuelle virtuelle, rendez-vous au fondsftq.com/aga pour vous inscrire.

Votez pour soutenir les femmes victimes de violence conjugale

À titre d'actionnaire du Fonds, vous avez l'occasion de voter sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Nous souhaitons que vous soyez nombreux à exercer votre droit de vote et à participer à notre démocratie actionnariale. Ainsi, pour chaque actionnaire qui votera, le Fonds remettra 3 \$ (jusqu'à concurrence de 20 000 \$) à des organismes qui offrent de l'aide et des services aux femmes victimes de violence conjugale. En cette période particulièrement difficile, voilà une autre façon d'exprimer votre solidarité.

Votez, c'est facile !

Vous pouvez exercer votre vote par la poste, par téléphone ou en ligne. Des instructions détaillées vous sont fournies dans le formulaire de procuration ci-joint. Il vous est également possible de mandater une autre personne pour voter en votre nom. Pour ce faire, complétez le formulaire de procuration ci-joint et suivez les instructions indiquées.

En souhaitant vous voir participer en grand nombre à votre assemblée générale annuelle,

(signé) « Janie C. Béïque »

Janie C. Béïque

Présidente et cheffe de la direction

Information

Convocation

Tous les détenteurs d'actions entières de catégorie « A », série 1 et série 2, inscrits aux registres à la clôture des affaires le 25 août 2021 à 23 h 59 ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'Assemblée.

Si vous êtes épargnant au Fonds de solidarité, et que vous détenez des sommes dans un compte REER ou hors REER, vous êtes par le fait même un actionnaire et ceci vous concerne directement, vous êtes invité à participer à l'Assemblée.

Droit de vote

Tous les détenteurs d'actions entières de catégorie « A », série 1 et série 2, inscrits aux registres du Fonds de solidarité FTQ en date du 25 août 2021 à 23 h 59, sont habilités et fortement encouragés à exercer leur droit de vote, personnellement ou par fondé de pouvoir.

Un fondé de pouvoir est une personne que vous désignez pour vous représenter et agir en votre nom et selon vos instructions, s'il y a lieu, lors de l'Assemblée. Cette personne aura notamment le droit de voter et de poser des questions en votre nom.

En cas de vote par scrutin, ils ont droit à un (1) vote pour chaque action entièrement payée donnant droit de vote et immatriculée au nom de l'actionnaire dans les registres du Fonds de solidarité FTQ.

Assemblée virtuelle et vote en direct

Encore cette année, les actionnaires pourront voter en ligne durant l'Assemblée. Celle-ci sera diffusée en direct sur le Web uniquement. En effet, vu le contexte actuel, aucun actionnaire ne pourra se rendre sur place pour voter ni pour assister à l'Assemblée, puisqu'aucun lieu physique ne sera désigné.

Les personnes n'ayant pu assister en direct à l'Assemblée **le samedi 25 septembre 2021, à 14 h**, pourront la visualiser en différé, sans toutefois pouvoir y voter ou y poser des questions.

Un actionnaire qui souhaite assister à l'Assemblée, peut tout de même voter avant celle-ci, de la manière ci-décrite. Dans ce cas, il n'aura qu'à s'abstenir de voter lors de l'Assemblée, à moins qu'il ne souhaite modifier son vote. Il aura tout de même la possibilité de poser des questions en temps réel.

Vote par procuration avant l'Assemblée

Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée, qui se tiendra en format virtuel uniquement **le samedi 25 septembre 2021, à 14 h**, peuvent voter avant l'Assemblée par procuration, c'est-à-dire par Internet, par téléphone, par courriel, par la poste ou par télécopieur. Les détails de la procédure de vote par procuration avant l'Assemblée se trouvent dans le formulaire de procuration annexé au présent document. Si un actionnaire vote par procuration, Société de Fiducie AST (Canada) (« **AST** ») devra avoir reçu le formulaire de procuration signé et daté ou l'actionnaire devra avoir voté en ligne ou par téléphone **avant 16 h 45 le mercredi 22 septembre 2021**.

Les actionnaires peuvent exercer leur droit de vote en ligne au **www.astvotEZmaprocuration.com** **avant 16 h 45 le mercredi 22 septembre 2021**.

Nomination d'un fondé de pouvoir

Les actionnaires peuvent désigner un fondé de pouvoir de leur choix pour qu'il exerce leur droit de vote lors de l'Assemblée. Cette personne n'est pas tenue d'être un actionnaire, mais elle devra assister à l'Assemblée en direct **le samedi 25 septembre 2021, à 14 h** de la manière prévue dans la section «*Présence et participation à l'Assemblée*».

Dans ce cas, AST devra avoir reçu le formulaire de procuration désignant le fondé de pouvoir **avant 16 h 45, le mercredi 22 septembre 2021**.

Dans tous les cas, le fondé de pouvoir devra également avoir rempli le formulaire en ligne à l'adresse https://lp.astfinancial.com/numero_de_controle ou avoir contacté AST par téléphone au 1 866 751-6315 **avant 16 h 45, le mercredi 22 septembre 2021** afin de s'inscrire pour recevoir un numéro de contrôle. AST fera ensuite parvenir un numéro de contrôle par courriel au fondé de pouvoir désigné afin qu'il puisse se connecter à l'Assemblée virtuelle et y voter en direct **le samedi 25 septembre 2021 à 14 h**.

Si une personne elle-même actionnaire est nommée fondé de pouvoir, elle devra contacter AST afin de recevoir un nouveau numéro de contrôle regroupant ses droits de vote personnels et ceux pour lesquels elle a été nommée fondé de pouvoir. Ce nouveau numéro de contrôle devra être utilisé pour participer à l'Assemblée.

→ Une vidéo explicative sur la procuration se trouve sur le site Web fondsftq.com/aga.

Toutes les procurations reçues, sans fondé de pouvoir expressément nommé et sans instruction de vote, seront attribuées, par défaut, à parts égales, à M. Claude Séguin, président du conseil d'administration, et à M. Daniel Boyer, premier vice-président du conseil d'administration, à titre de représentants du Fonds de solidarité FTQ et fondés de pouvoir de l'actionnaire.

Présence et participation à l'Assemblée

Encore cette année, le Fonds tiendra son Assemblée de manière uniquement virtuelle. Les actionnaires, ou leur fondé de pouvoir, souhaitant y participer, pourront voter en ligne et poser leurs questions en temps réel.

Pour participer à l'Assemblée, les actionnaires ou leur fondé de pouvoir devront se rendre sur le site fondsftq.com/aga et sélectionner le lien pour se connecter à l'Assemblée en direct. Vous serez alors redirigé vers le site Web de notre partenaire. Il sera possible de se connecter à compter de 13 h, soit une heure avant le début de l'Assemblée **le samedi 25 septembre 2021**.

→ Les actionnaires (qui agissent en leur nom personnel uniquement, c'est-à-dire n'ayant pas été désigné comme fondé de pouvoir par un autre actionnaire) devront cliquer sur «*j'ai un numéro de contrôle*» et inscrire le numéro de contrôle unique à 13 chiffres se trouvant sur leur formulaire de procuration ainsi que le mot de passe **fonds2021** (sensible à la case).

ou

→ Les fondés de pouvoir devront cliquer sur «*j'ai un numéro de contrôle*» et inscrire le numéro de contrôle unique à 13 chiffres préalablement fourni par AST ainsi que le mot de passe **fonds2021** (sensible à la case).

ou

→ Les invités n'ayant pas de numéro de contrôle pourront tout de même assister à l'Assemblée en cliquant sur «*je suis un invité*» et en remplissant le formulaire d'inscription. Les invités n'auront toutefois pas la possibilité de voter ou de poser de question à l'Assemblée.

Élection des membres du conseil d'administration

Les actionnaires du Fonds de solidarité FTQ sont invités à élire onze (11) des dix-neuf (19) administrateurs qui composeront le conseil d'administration. Quatre (4) administrateurs seront élus parmi les candidats retenus à la suite d'un appel public de candidatures, et sept (7) se qualifieront comme personnes indépendantes et auront été recommandées par le comité de gouvernance et d'éthique.

Le Fonds de solidarité FTQ a lancé un avis d'appel de candidatures en prévision de l'Assemblée pour les quatre (4) postes d'administrateurs à élire lors de l'Assemblée parmi les candidats retenus à la suite de l'appel. Un encart annonçant l'appel de candidatures était joint au carnet de l'épargnant qui a été envoyé au mois de janvier 2021 à tous les actionnaires du Fonds de solidarité FTQ. De plus, l'appel de candidatures a été diffusé dans les principaux quotidiens du Québec, sur le site Web du Fonds de solidarité FTQ et dans les médias sociaux. Toute l'information relative aux critères d'éligibilité au poste d'administrateur et à la procédure de mise en candidature, qui prenait fin le 26 mars 2021, était disponible sur le site Web du Fonds de solidarité FTQ sous la rubrique « *Élections des administrateurs* ».

Quant à l'élection des sept (7) administrateurs indépendants recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique du Fonds de solidarité FTQ au conseil d'administration, le présent avis de convocation ainsi que la circulaire de la direction présentent les administrateurs recommandés par le conseil d'administration pour élection par les actionnaires.

La direction du Fonds de solidarité FTQ ne sollicite pas de procuration pour l'élection des candidats retenus à la suite d'un appel public de candidatures. Le Fonds de solidarité FTQ n'émet pas de recommandation de vote pour l'élection des quatre (4) postes d'administrateurs réservés aux candidats issus de l'appel public de candidatures. Le Fonds de solidarité FTQ n'est pas soumis à l'encadrement réglementaire applicable aux émetteurs assujettis relativement à la sollicitation de procuration et reconnaît donc que certains candidats ou organismes auxquels ils sont liés peuvent solliciter des procurations au sein de leurs milieux dans la mesure où le Fonds de solidarité FTQ en est avisé. Les quatre (4) candidats ayant obtenu le plus grand nombre de votes à la suite du scrutin, incluant les votes exprimés par procuration, seront élus à titre d'administrateurs.

La direction du Fonds de solidarité FTQ sollicite toutefois des procurations pour les candidats se qualifiant comme personnes indépendantes recommandées par le comité de gouvernance et d'éthique au conseil d'administration. Les personnes proposées comme fondés de pouvoir sur le formulaire de procuration, MM. Claude Séguin et Daniel Boyer, ont l'intention de voter pour l'élection de ces candidats, à moins que la procuration ne contienne une instruction expresse de s'abstenir de voter sur cette question pour un, plusieurs ou l'ensemble des candidats. Tous les candidats ont formellement établi leur qualification et éligibilité et exprimé leur désir de faire partie du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ. Les candidats ayant obtenu une majorité de votes favorables seront élus à titre d'administrateurs.

Nomination et rémunération des auditeurs indépendants

À l'Assemblée, les actionnaires devront nommer les auditeurs indépendants qui demeureront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et autoriser le conseil d'administration à établir leur rémunération. Actuellement, les auditeurs indépendants sont la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Limite de souscription et d'émission d'actions

Dans le but, notamment, de maintenir l'équilibre de son modèle d'affaires, le Fonds de solidarité FTQ pourrait limiter l'émission des actions et les modes de souscription pour l'exercice financier en cours (consultez la rubrique 6 du Prospectus « *Quels sont les modes de souscription d'Actions qu'offre le Fonds de solidarité FTQ ?* » pour connaître les modalités d'application d'une limitation d'émission et les exceptions applicables).

Élection des administrateurs indépendants

Sept (7) administrateurs indépendants recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique et approuvés par le conseil d'administration

Michèle Colpron

M^{me} Colpron est administratrice de sociétés depuis 2012 et détient les titres Fellow de l'ordre des comptables professionnels agréés et d'administratrice de sociétés certifiée. Elle a occupé le poste de vice-présidente principale Gestion Financière à la Caisse de dépôt et placement du Québec et a notamment dirigé le secteur des opérations de la Caisse en tant que vice-présidente, Administration des investissements. Elle a aussi occupé le poste de chef des finances de la banque Merrill Lynch Bank et de la Standard Chartered Bank, toutes deux en Suisse. Elle est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2012.

Denis Labrèche

M. Labrèche cumule plus de 30 années d'expérience en évaluation d'entreprises, en litiges financiers et en fusions et acquisitions d'entreprises présentes dans divers secteurs d'activités. Il a été associé chez Ernst & Young et agit à titre de témoin expert au tribunal dans de nombreuses causes. On lui a en outre confié de nombreux mandats liés au capital de risque. M. Denis Labrèche est expert en évaluation d'entreprises (EEE-1984) et comptable professionnel agréé. Il est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2013.

Françoise E. Lyon

M^{me} Lyon cumule plus de 25 ans d'expérience dans des postes-cadres au sein de l'industrie de la finance auprès de firmes telles que Midland Walwyn, Merrill Lynch, *Bank of America* et la Banque Nationale du Canada. Depuis septembre 2017, elle occupe le poste de Présidente et associée principale chez DGC Capital. M^{me} Lyon détient un BAA de HEC Montréal et un Certificat en Gestion de relations publiques avec honneurs de l'Université McGill. Elle détient le titre professionnel d'Administrateur Agréé depuis 1996.

Roger A. Renaud

M. Renaud a été, jusqu'en mai 2018, chef mondial de l'exploitation chez Gestion d'actifs Manuvie et président, Canada. Il a développé une vaste expérience en tant que président de sociétés de gestion de placements et membre de conseils d'administration. Il a notamment été président d'Investissement Standard Life inc., premier vice-président, Régime d'épargne et de retraite collectif chez Standard Life du Canada et vice-président principal chez Investissements Standard Life inc. Il est analyste financier agréé (CFA) et a, de plus, complété un programme de perfectionnement des cadres au Harvard Business School et suivi un programme de perfectionnement des administrateurs à l'Université McGill (ICD.D). Il est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2018.

Jean-Claude Scraire

M. Scraire est conseiller indépendant en matière de développement stratégique. Il a, depuis 2002, œuvré auprès d'organisations et d'entreprises en Asie, en Europe et au Québec. Auparavant il a travaillé pendant 22 ans au sein de la Caisse de dépôt et placement du Québec. En avril 1995, il y est nommé président du conseil d'administration et directeur général, fonctions qu'il a assumées pendant sept ans jusqu'en septembre 2002. Il est membre du Barreau du Québec. Il est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2015.

Claude Séguin

M. Séguin a été jusqu'en mars 2018, conseiller spécial du Fondateur et président exécutif du conseil d'administration chez Groupe CGI inc. où il a aussi occupé le poste de vice-président principal, développement de l'entreprise et investissements stratégiques depuis 2003. Auparavant, il a été président de CDP Capital – Placements privés et premier vice-président, finances et chef de la direction financière de Téléglobe inc. Il a occupé divers postes dans le secteur public tel que sous-ministre des Finances, sous-ministre adjoint des Finances, directeur de la planification et directeur adjoint des programmes sociaux du Conseil du trésor. Il est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2017.

Pierre-Maurice Vachon

M. Vachon est un entrepreneur Beauceron et une personnalité bien connue de la région de Chaudière-Appalaches où il est actif tant dans le milieu des affaires que socio-économique ainsi que le milieu politique. Il a, à tour de rôle, occupé les fonctions de chef d'entreprise, d'administrateur de sociétés, de préfet et de maire. Il s'intéresse aux affaires, à l'administration de sociétés et au développement économique. Il est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2005.

Élection des administrateurs issus de l'appel de candidatures

Quatre (4) administrateurs à élire parmi les cinq (5) suivants

Loïc Breton

M. Breton est président du syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB – Québec) depuis 2016. Il est depuis toujours très impliqué au niveau syndical. De 1993 à 2016, il a occupé divers postes au sein du SEPB, notamment président SEPB-574, recruteur bénévole et formateur syndical. M. Breton est détenteur d'un Baccalauréat ès art, Sciences politiques de l'Université McGill. Il est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2020.

Anouk Collet

M^{me} Collet est conseillère principale au président national des TUAC Canada (Travailleuses et travailleurs unis de l'alimentation et du commerce) depuis mai 2016 et vice-présidente de la FTQ. Elle était auparavant directrice régionale et représentante nationale pour TUAC Canada ainsi que coordonnatrice du service juridique à la section locale 500 des TUAC. Détentrice d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal, elle est membre du Barreau du Québec et possède une maîtrise en relations industrielles. M^{me} Collet est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2013.

Sonia Ethier

M^{me} Ethier est présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) depuis 2018. Elle y a auparavant occupé le poste de première vice-présidente. Elle a également été présidente du Syndicat de l'enseignement du Bas-Richelieu et a été enseignante au sein de la commission scolaire Sorel-Tracy. Détentrice d'un baccalauréat en adaptation scolaire de l'Université du Québec à Trois-Rivières, M^{me} Ethier possède également un certificat en mathématiques et sciences, ainsi qu'un certificat en santé et sécurité. M^{me} Ethier est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2019.

* Membre indépendant

Sylvie Nelson

M^{me} Nelson a été élue présidente du syndicat québécois des employées et des employés de service, section locale 298 (FTQ) (le SQEES-298) en 2017. Membre du bureau de la FTQ au poste de vice-présidente, elle est également vice-présidente de l'Union internationale des employés de services (l'UIES). Elle a auparavant occupé des fonctions de secrétaire générale du SQEES-298, encadreuse au service de la formation et conseillère syndicale au sein du service aux membres du SQEES-298. M^{me} Nelson a complété des études en éducation spécialisée. Elle est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2017.

Andréas Trandafir*

M. Trandafir compte plus de 19 ans d'expérience au sein d'entreprises œuvrant dans le domaine manufacturier et celui de services, tant en Roumanie qu'au Canada. Il a, entre autres, débuté sa carrière chez Allianz-Tiriac, en tant que conseiller financier assurances-vie. Il est présentement coordonnateur achats chez Premier Tech depuis août 2019. Il a travaillé auparavant chez Technologies Lanka Inc. une compagnie de manufacture de produits d'industrie ferroviaire, où il s'est également impliqué dans le comité social de l'entreprise. En 2009 il a fondé une entreprise de distribution des produits dans le domaine horticole. M. Trandafir est détenteur d'un Baccalauréat en droit ainsi que d'une maîtrise en administration publique de l'Université Valahia en Roumanie. Il est également en voie d'obtenir son titre de professionnel en gestion de la chaîne d'approvisionnement (PGCA). Il participe activement à l'organisation de différentes activités dans sa communauté.



Pour plus d'information sur les candidats à l'élection, veuillez vous référer à la circulaire de la direction disponible sur le site Web fondsoftq.com.

Administrateurs nommés par le Conseil général de la FTQ

Daniel Boyer

Président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et premier vice-président du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ

Denis Bolduc

Secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et troisième vice-président du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ

Yvon Barrière

Vice-président exécutif de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), région de Québec et vice-président FTQ

Éric Boisjoly

Directeur général de la FTQ-Construction et vice-président FTQ

Frédéric Brisson

Secrétaire général du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-Québec)

Dominic Lemieux

Directeur québécois du Syndicat des Métallos et vice-président FTQ

Renaud Gagné

Directeur québécois d'Unifor et vice-président FTQ

Administrateur nommé en vertu de la Loi constituant le Fonds de solidarité FTQ

Janie C. Béïque

Présidente et cheffe de la direction du Fonds de solidarité FTQ

Tableau sommaire de la rémunération des hauts dirigeants

Nom et poste principal	Exercices	Salaires ⁽¹⁾ (\$)	Attributions fondées sur des actions ⁽²⁾ (\$)	Valeur du régime de retraite ⁽³⁾ (\$)	Autre rémunération ^{(4) (5)} (\$)	Rémunération totale (\$)
Gaétan Morin ^{(6) (7)} Ancien président et chef de la direction	2021	776 864	81 026	483 200	s.o.	1 341 090
	2020	747 278	58 593	493 100	s.o.	1 298 971
	2019	722 109	37 793	412 200	s.o.	1 172 102
Janie C. Béique ^{(8) (9)} Nouvelle présidente et cheffe de la direction et première vice-présidente aux investissements par <i>intérim</i>	2021	416 680	44 037	1 100 800	s.o.	1 561 517
	2020	341 993	28 576	218 300	s.o.	588 869
	2019	319 951	20 707	192 900	s.o.	533 558
Sylvain Paré Premier vice-président aux finances	2021	391 557	44 037	260 400	s.o.	695 994
	2020	372 754	32 182	318 400	s.o.	723 336
	2019	346 857	23 351	261 900	s.o.	632 108
Normand Bélanger ⁽¹⁰⁾ Président-directeur général des Fonds immobilier de solidarité FTQ	2021	420 100	44 037	186 195	s.o.	650 332
	2020	397 654	32 182	123 913	s.o.	553 749
	2019	395 344	23 592	123 913	s.o.	542 849
Denis Leclerc ⁽¹¹⁾ Président-directeur général de FlexiFonds de solidarité FTQ inc.	2021	325 690	27 906	171 500	s.o.	525 096
	2020	324 859	23 684	169 600	s.o.	518 143
	2019	310 740	14 495	169 800	s.o.	495 035

(1) Salaires de base réels versés au cours de chaque exercice financier présenté.

(2) Les montants représentent la valeur des droits octroyés en vertu du régime d'octroi d'actions, ainsi que la valeur des actions émises en vertu du régime d'achat d'actions. Il n'existe pas de marché secondaire pour ces actions et aucun dividende n'est présentement versé aux détenteurs de celles-ci. La valeur des droits octroyés dans le cadre du régime d'octroi d'actions est calculée avec la valeur de l'action en vigueur à la date d'octroi, soit à 46,20 \$ pour les droits octroyés en juin 2020 et inclus à la rémunération de l'exercice 2021. Puisque ce régime a été confirmé le 28 juin 2018 avec prise d'effet rétrospective au 1^{er} juin 2017, la valeur des droits octroyés au 1^{er} juin 2018 a été calculée avec la valeur des actions en vigueur au 28 juin 2018, soit à 39,32 \$. Pour le régime d'achat d'actions, le Fonds émet une action pour chaque action achetée jusqu'à un maximum de 6 250 \$ par année.

(3) La valeur du régime de retraite correspond à la variation attribuable à des éléments rémunérateurs, telle que présentée dans le tableau suivant sur les ententes de retraite, et est établie avec l'hypothèse de retraite à 60 ans (ou un an plus tard si le participant est âgé de plus de 60 ans). Elle représente la valeur de constitution des prestations de retraite pour l'exercice. Une évaluation actuarielle spécifique est effectuée pour ces hauts dirigeants. Ce montant représente la variation de la valeur de l'obligation attribuable aux prestations de retraite accumulées par le dirigeant concerné au courant de l'exercice financier. Cette variation prend en compte notamment la hausse de la rémunération, la variation de l'âge du participant et des changements dans les hypothèses actuarielles qui servent aux calculs.

(4) Les avantages personnels accordés aux hauts dirigeants n'ont pas dépassé le moindre de 10 % de leur salaire ou de 50 000 \$.

(5) Il n'existe aucune rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres.

(6) M. Gaétan Morin a quitté son poste de président et chef de la direction le 31 mars 2021.

(7) Dans une volonté de ne pas faire augmenter de façon importante les coûts du régime pour services passés, il avait été décidé de démarrer un nouveau régime pour M. Morin au moment de sa nomination le 26 juin 2014 et, par ailleurs, de limiter les prestations annuelles payables au moment de sa retraite à 350 000 \$. Un amendement à cette entente, signée le 1^{er} avril 2021 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2004, prévoit que le versement de la rente ne peut dépasser 390 000 \$.

(8) M^{me} Janie C. Béique a remplacé M. Gaétan Morin au poste de présidente et cheffe de la direction le 1^{er} avril 2021. Elle continue à occuper de façon intérimaire la fonction de première vice-présidente aux investissements du Fonds de solidarité FTQ.

(9) La rémunération de M^{me} Janie C. Béique à titre de présidente et cheffe de la direction respecte la philosophie adoptée lors de l'établissement de la rémunération de son prédécesseur. Il est convenu que son salaire annuel à titre de présidente et cheffe de la direction serait d'environ 725 000 \$ pour l'exercice se terminant au 31 mai 2022 et que ses prestations annuelles payables au moment de la retraite seront limitées à 400 000 \$ lorsqu'elle atteindra l'âge de 65 ans.

(10) M. Bélanger est l'actionnaire unique d'une société agissant à titre de commandité de Fonds immobilier de solidarité FTQ II, s.e.c. et Fonds immobilier de solidarité FTQ - INFRA, s.e.c. et à titre de gestionnaire de Fonds immobilier de solidarité FTQ inc. Le montant total de 650 332 \$ de 2021 (553 749 \$ en 2020 et 542 849 \$ en 2019) correspond au total des honoraires versés à cette société en contrepartie des services rendus par M. Bélanger. Ce montant inclut 186 195 \$ en 2021 (123 913 \$ en 2020 et 123 913 \$ en 2019) versé à titre compensatoire, car M. Bélanger ne participe à aucun régime de retraite mis en place par le Fonds. La participation de M. Bélanger au régime d'octroi d'actions a commencé en 2019.

(11) M. Leclerc a été nommé au titre de président-directeur général de FlexiFonds de solidarité FTQ inc. le 21 septembre 2020. Auparavant il occupait la fonction de premier vice-président au développement du marché de l'épargne du Fonds de solidarité FTQ.

Ententes de retraite

Le tableau suivant indique les prestations de retraite annuelles globales payables aux termes du régime enregistré, du régime supplémentaire et des ententes individuelles le (« régime global ») à la fin de l'exercice et lors de la retraite à 65 ans, basées sur les modalités de retraite à prestations déterminées en vigueur au 31 mai 2021. Il indique également la valeur des prestations de retraite acquises entre le 1^{er} juin 2020 et le 31 mai 2021.

Nom et poste principal	Années décomptées ⁽¹⁾	Prestations annuelles payables ⁽²⁾ (\$)		Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice ⁽³⁾ (\$)	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs ⁽⁴⁾ (\$)	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs ⁽⁵⁾ (\$)	Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice ⁽⁶⁾ (\$)
		À la fin de l'exercice	À 65 ans				
Gaétan Morin Ancien président et chef de la direction	17,417	365 800	390 000	7 109 900	483 200	181 100	7 774 200
Janie C. Béique Nouvelle présidente et cheffe de la direction et première vice-présidente aux investissements par <i>intérim</i>	4,309	46 800	400 000	712 400	1 100 800	38 500	1 851 700
Sylvain Paré Premier vice-président aux finances	18,768	177 600	254 300	3 468 900	260 400	77 900	3 807 200
Normand Bélanger⁽⁷⁾ Président-directeur général des Fonds immobilier de solidarité FTQ	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Denis Leclerc Président-directeur général de FlexiFonds de solidarité FTQ inc.	35,717	262 300	273 200 ⁽⁸⁾	4 542 600	171 500	115 700	4 829 800

⁽¹⁾ Nombre d'années décomptées dans le régime enregistré seulement. Le nombre d'années décomptées dans le régime de retraite global peut être différent.

⁽²⁾ Prestations payables du régime global selon le salaire final moyen calculé au 31 mai 2021 sans augmentation future et la rente maximale de l'année 2021 permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu* n'est pas projetée.

⁽³⁾ L'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice est calculée avec un taux d'actualisation de 3,20 % par année et l'hypothèse de mortalité utilisée est la table CPM2014, tenant compte d'un facteur d'ajustement selon la taille de la rente, projetée selon l'échelle de projection (CPM-B). L'hypothèse d'augmentation de la rente maximale est de 2,75 % par année au début de l'exercice. Les données utilisées sont celles au 31 décembre 2018, à l'exception des taux de salaire qui sont ceux applicables pour l'exercice.

⁽⁴⁾ Les éléments suivants sont inclus : constitution des prestations calculées au début de l'année, l'impact de la rémunération différente de celle utilisée dans le calcul de l'année dernière et l'impact des amendements aux régimes, si applicable. L'entente de retraite de M^{me} Béique prend effet à compter du 1^{er} avril 2021 et n'a aucune portée rétroactive. L'augmentation des éléments rémunérateurs dans l'année

de mise en place de cette entente découle de la répartition uniforme des coûts sur l'ensemble des années de service et la valeur de la variation élevée est uniquement attribuable à l'année de mise en place de l'entente.

⁽⁵⁾ Les éléments suivants sont inclus : modification des hypothèses actuarielles et l'expérience attribuable à des éléments non rémunérateurs.

⁽⁶⁾ L'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice est calculée avec un taux d'actualisation de 3,30 % par année. Les autres hypothèses économiques et démographiques et les méthodes sont les mêmes que celles utilisées pour les régimes de retraite lors de la divulgation comptable au 31 mai 2020 aux fins des états financiers du Fonds de solidarité FTQ. Les données utilisées sont celles au 31 décembre 2018, à l'exception des taux de salaire qui sont ceux applicables pour l'exercice.

⁽⁷⁾ M. Bélanger a cessé sa participation active aux régimes de retraite le 15 décembre 2013, soit à la fin de sa période de détachement et n'a aucun droit accumulé dans ces régimes.

⁽⁸⁾ M. Leclerc ayant atteint l'âge de 65 ans au 31 mai 2021, les prestations payables sont celles au 31 mai 2022.

Régime de retraite enregistré

Les hauts dirigeants nommés participent à un des régimes de retraite à prestations déterminées du Fonds de solidarité FTQ au même titre que tous les autres gestionnaires du Fonds de solidarité FTQ. Ce régime enregistré et la caisse de retraite sont administrés par un comité de retraite composé de sept personnes, dont trois nommées par l'employeur, deux nommées par les participants actifs, une nommée par les participants non actifs et un tiers externe nommé par l'employeur.

Régime de retraite supplémentaire

Le régime supplémentaire n'est pas capitalisé. Il reprend les mêmes prestations que le régime enregistré, mais permet d'éliminer l'effet des limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. De plus, il augmente la période minimale de versement de la rente viagère à la retraite du régime enregistré et du régime supplémentaire à 15 ans.

Attributions en vertu d'un régime incitatif

Attributions fondées sur des actions

Le tableau suivant détaille les éléments du régime d'octroi d'actions compris dans la colonne « Attributions fondées sur des actions » du tableau sommaire de la rémunération des hauts dirigeants.

Nom et poste principal	Date d'attribution	Attributions fondées sur des actions		
		Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (nb)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ⁽¹⁾ (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
Gaétan Morin Ancien président et chef de la direction	1 ^{er} juin 2020	1 618,54	79 487	s.o.
Janie C. Béique Nouvelle présidente et cheffe de la direction et première vice-présidente aux investissements par <i>intérim</i>	1 ^{er} juin 2020	817,90	40 167	s.o.
Sylvain Paré Premier vice-président aux finances	1 ^{er} juin 2020	817,90	40 167	s.o.
Normand Bélanger Président-directeur général des Fonds immobilier de solidarité FTQ	1 ^{er} juin 2020	817,90	40 167	s.o.
Denis Leclerc Président-directeur général de FlexiFonds de solidarité FTQ inc.	1 ^{er} juin 2020	468,75	23 020	s.o.

⁽¹⁾ La valeur des attributions à base d'actions non acquises et octroyées en vertu du régime d'octroi d'actions au cours de l'exercice est déterminée en multipliant le nombre de droits en cours à la fin de l'exercice par la valeur de l'action au 31 mai 2021, qui était de 49,11 \$.

Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Aucun droit octroyé depuis le 1^{er} juin 2020 n'a été acquis ni valeur gagnée en vertu d'un régime incitatif au cours de l'exercice financier terminé le 31 mai 2021.

Titres pouvant être émis en vertu de plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Catégorie de plan	Nombre d'actions à émettre lors de l'exercice des droits en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré des droits en circulation	Nombre d'actions restant à émettre en vertu de plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres
Plans de rémunération fondé sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs	S.O.	S.O.	S.O.
Plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs ⁽¹⁾	10 071,71	S.O.	S.O.
Total	10 071,71	S.O.	S.O.

⁽¹⁾ Les actions à émettre le sont en vertu du régime d'octroi d'actions décrit à la section 7.4.2(c) de la circulaire. Aucun prix d'exercice n'est payable lors de l'exercice des droits en vertu du régime, et aucune réserve spécifique d'actions à émettre n'est prévue selon les termes du régime. Aucune approbation ou ratification des actionnaires n'était requise quant à l'adoption du régime par le conseil d'administration en vertu des lois applicables.

Rapport sur la rémunération des membres de la haute direction

Tous les membres de la direction font l'objet d'une évaluation annuelle conformément à un processus formel, basé sur des critères objectifs et standardisés. Le comité de ressources humaines est responsable de l'encadrement de cette démarche et accordera annuellement des hausses salariales en fonction des enveloppes budgétaires retenues et du résultat de l'évaluation de chacun.

Rémunération des administrateurs et membres de comités

Les administrateurs et membres de comités siégeant au conseil d'administration et aux autres instances du Fonds de solidarité FTQ ont droit à des jetons de présence d'une valeur de 1 500 \$ par présence physique ou par vidéoconférence. Lorsqu'une rencontre est convoquée par voie téléphonique, les administrateurs ont droit à un jeton de présence de 1 000 \$, même s'ils sont présents physiquement ou par vidéoconférence. Dans le contexte de la COVID-19, il a été résolu de hausser à 1 500 \$ les jetons de présence payables lors d'une réunion tenue par voie téléphonique pour toutes les instances du Fonds et de ses filiales, et ce, à compter du 13 mars 2020. Cette résolution sera valide tant et aussi longtemps que sera en vigueur la consigne gouvernementale prohibant la tenue de rencontre en personnes.

Les administrateurs ont aussi droit à une somme forfaitaire annuelle de 5 000 \$ pour la première instance à laquelle ils sont nommés et de 2 000 \$ pour chaque instance additionnelle. De plus, la personne assurant la présidence de tout comité reçoit une rémunération forfaitaire annuelle de 12 500 \$, à l'exception du comité d'évaluation et du comité d'investissement du secteur minier pour lesquels la personne assurant la présidence reçoit une somme forfaitaire annuelle de 7 500 \$, ces montants étant versés en lieu et place de la somme forfaitaire annuelle de 5 000 \$ pour la première instance et de 2 000 \$ pour chaque instance additionnelle.

Le président du conseil d'administration reçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 165 000 \$. Le président de la FTQ et le secrétaire général de la FTQ reçoivent une rémunération annuelle forfaitaire de 165 000 \$ chacun qui est versé directement à la FTQ. La rémunération des membres qui ne sont pas indépendants de la FTQ et de ses syndicats affiliés est versée directement à la FTQ.

La version intégrale de la politique de rémunération qui a été mise à jour le 27 septembre 2018 est disponible sur le site Web fondsftq.com. Cette politique s'applique également aux membres du comité consultatif des Fonds régionaux de solidarité FTQ, aux membres du comité consultatif des Fonds locaux de solidarité FTQ ainsi qu'aux membres du conseil d'administration de FlexiFonds de solidarité FTQ inc.

Il est à noter que tous les administrateurs sont actionnaires du Fonds de solidarité FTQ et, sous réserve du président et chef de la direction, le coût de leurs actions n'a pas été défrayé par le Fonds de solidarité FTQ.

Le tableau suivant présente le nombre total de réunions du conseil d'administration et de ses instances au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2021, faisant état de l'assiduité des administrateurs et du montant total des sommes gagnées.

Instances	Conseil d'administration	Comité de gestion des actifs financiers	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de ressources humaines	Comité d'évaluation	Comité d'évaluation semestrielle	Comité exécutif	Comité d'audit	Comité d'investissement – Innovation et capital de risque
Nombre de réunions	14	8	6	7	3	2	1	6	15
Yvon Barrière*	13/14								
Christine Beaubien	11/11			6/6		2/2	1/1	4/4	9/9
Janie C. Béïque ⁽¹⁾	3/3	2/2							
Éric Boisjoly*	9/14								
Denis Bolduc ^{*(2)}	14/14		5/6	7/7			0/1		
Benoît Bouchard*	12/14								
Daniel Boyer ^{*(2)}	13/14	5/5	6/6	7/7			1/1		
Loïc Breton*	11/11								13/15
Frédéric Brisson ^{*(3)}									
Anouk Collet*	14/14								15/15
Michèle Colpron	14/14	8/8	6/6			2/2		6/6	
Sonia Ethier*	12/14								
Pierre Fortin ⁽⁴⁾	3/3								
Renaud Gagné*	12/14								
Denis Labrèche	14/14				3/3	2/2		6/6	
Dominic Lemieux*	14/14								
Gaétan Morin ⁽¹⁾	11/11	3/6					1/1		
Sylvie Nelson*	13/14								
Roger A. Renaud	14/14	8/8				2/2		6/6	15/15
Jean-Claude Scraire	14/14		6/6	7/7			1/1		
Claude Séguin ⁽⁵⁾	14/14		6/6	7/7			1/1	1/1	
Pierre-Maurice Vachon	14/14			7/7		2/2	1/1		

* Les administrateurs nommés par le Conseil général de la Fédération des travailleurs du Québec et la personne élue provenant de la CSQ ne reçoivent aucune rémunération personnelle pour siéger sur le conseil d'administration et les instances du Fonds de solidarité FTQ. L'équivalent de la rémunération qu'ils auraient normalement touchée est versée directement à la FTQ.

** Le total annuel inclut la rémunération versée à titre d'observateur sur un comité ainsi que celle pour avoir siégé sur un comité ad hoc.

	Comité d'investissement – Secteur minier	Comité d'investissement – Capital de développement	Comité de gestion intégrées des risques	Conseil d'administration FlexiFonds inc.	Comités du Fonds immobilier	Comité consultatif des Fonds régionaux	Comité consultatif des Fonds locaux	Total		Total des sommes gagnées** (\$)
	7	20	5	4	18	5	2	123		1 519 277
								13/14	93 %	24 500
		16/16						49/49	100 %	112 022
				1/1	2/2	3/5		11/13	85 %	0
								9/14	64 %	13 500
		19/20	4/5		15/15	5/5	2/2	71/75	95 %	165 000
								12/14	86 %	22 959
		16/20	2/2	3/4				53/58	91 %	165 000
								24/26	92 %	41 479
										0
								29/29	100 %	50 500
			4/5					40/41	98 %	86 500
								12/14	86 %	23 000
		20/20						23/23	100 %	38 021
					12/15			24/29	83 %	23 000
		20/20	5/5		18/18			68/68	100 %	137 000
	7/7							21/21	100 %	38 500
				2/3	13/13			30/34	88 %	0
								13/14	93 %	24 500
		20/20	5/5	4/4				74/74	100 %	136 296
	6/7		5/5		17/18			56/58	97 %	142 500
				1/1				30/30	100 %	165 000
	7/7	20/20				5/5	2/2	58/58	100 %	110 000

(1) Rémunération à titre de président et chef de la direction du Fonds de solidarité FTQ. M. Gaétan Morin a quitté ses fonctions le 31 mars 2021 et a été remplacé par M^{me} Janie C. Béique le 1^{er} avril 2021.

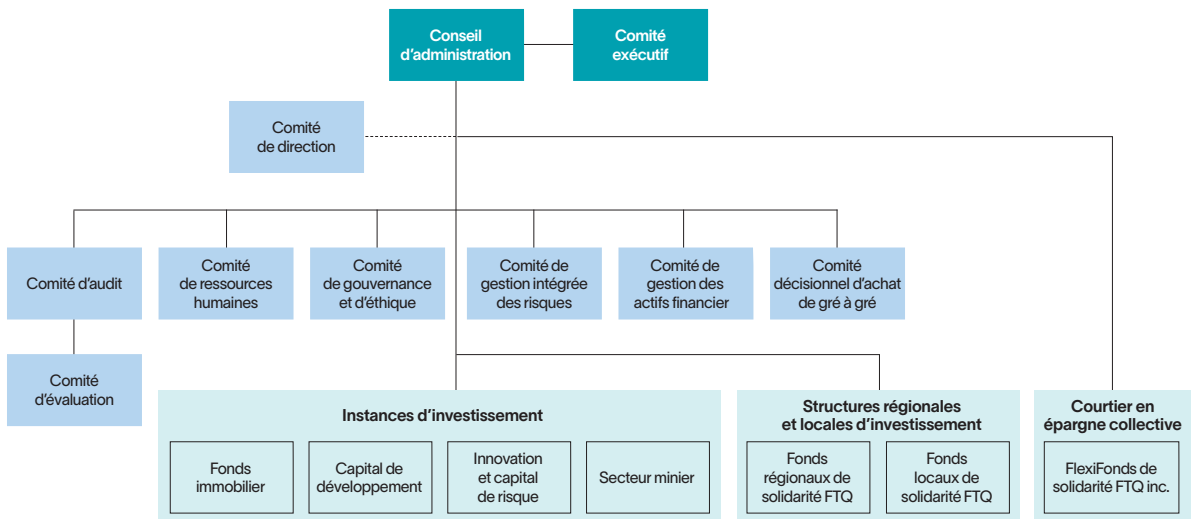
(2) Président de la FTQ et secrétaire général de la FTQ, rémunération forfaitaire annuelle de 165 000 \$, versée directement à la FTQ (présences aux instances et autres interventions).

(3) Membre du conseil d'administration en date du 28 mai 2021.

(4) M. Fortin n'est plus administrateur depuis le 19 septembre 2020 mais est demeuré membre du Comité d'investissement – Capital de développement.

(5) Le Président du conseil d'administration reçoit une rémunération forfaitaire annuelle de 165 000 \$ (présences aux instances et autres interventions).

Structure de gouvernance du Fonds de solidarité FTQ



Les instances relatives aux investissements du Fonds immobilier de solidarité FTQ sont considérées comme un comité d'investissement pour des fins opérationnelles. Par ailleurs, afin de concrétiser son engagement régional et local, le réseau d'investissement du Fonds de solidarité FTQ comprend les Fonds régionaux de solidarité FTQ ainsi que les Fonds locaux de solidarité FTQ de toutes les régions administratives du Québec.

Dans le but de diversifier son offre de produits d'épargne et de mieux accompagner ses actionnaires, le Fonds de solidarité FTQ a créé et mis en marché des organismes de placement collectif dont les parts sont distribuées exclusivement par le courtier FlexiFonds de solidarité FTQ inc., filiale à cent pourcent (100 %) du Fonds de solidarité FTQ.

Conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ

au 9 juillet 2021

Le Fonds de solidarité FTQ est sous l'autorité d'un conseil d'administration qui supervise l'ensemble de ses activités. Ce conseil d'administration se compose des personnes suivantes :

1. **Claude Séguin*** A, B, E, F
Administrateur de sociétés et Président du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ
2. **Daniel Boyer** A, C, E, F, H, N
Président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et premier vice-président du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ
3. **Pierre-Maurice Vachon*** A, F, H, I, L, M
Administrateur de sociétés et deuxième vice-président du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ
4. **Denis Bolduc** A, E, F, G, H, K, L, M
Secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et troisième vice-président du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ
5. **Yvon Barrière**
Vice-président exécutif régional de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) et vice-président FTQ
6. **Janie C. Béique** A, C, K, L, N
Présidente et cheffe de la direction du Fonds de solidarité FTQ
7. **Éric Boisjoly**
Directeur général de la FTQ-Construction et vice-président FTQ
8. **Loïc Breton** J
Président du Syndicat des employés et employées professionnels-les et de bureau – Québec (SEPB – Québec)
9. **Frédéric Brisson**
Secrétaire général du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) Québec
10. **Anouk Collet** J
Conseillère principale au président national des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) et vice-présidente FTQ
11. **Michèle Colpron*** B, C, E, G
Administratrice de sociétés
12. **Sonia Éthier**
Présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
13. **Renaud Gagné** K
Directeur québécois d'Unifor et vice-président FTQ
14. **Denis Labrèche*** B, D, G, H, K
Administrateur de sociétés
15. **Dominic Lemieux** I
Directeur québécois du Syndicat des Métallos et vice-président FTQ
16. **Françoise E. Lyon*** F, H, J
Administratrice de sociétés
17. **Sylvie Nelson**
Présidente du Syndicat québécois des employées et employés de services (SQEES), section locale 298 et vice-présidente FTQ
18. **Roger A. Renaud*** B, C, G, H, J, N
Administrateur de sociétés
19. **Jean-Claude Scraire*** A, E, F, G, I, K
Administrateur de sociétés

* Membre indépendant

A Membre du comité exécutif

B Membre du comité d'audit

C Membre du comité de gestion des actifs financiers

D Membre du comité d'évaluation

E Membre du comité de gouvernance et d'éthique

F Membre du comité de ressources humaines

G Membre du comité de gestion intégrée des risques

H Membre du comité d'investissement – Capital de développement

I Membre du comité d'investissement – Secteur minier

J Membre du comité d'investissement – Innovation et capital de risque

K Membre des conseils du Fonds immobilier de solidarité FTQ

L Membre du comité consultatif des Fonds régionaux de solidarité FTQ s.e.c.

M Membre du comité consultatif des Fonds locaux de solidarité FTQ s.e.c.

N Membre du conseil d'administration de FlexiFonds de solidarité FTQ inc.

États financiers consolidés

Voici des extraits des états financiers consolidés audités au 31 mai 2021. Les états financiers consolidés audités complets sont disponibles sur le site Web fondsftq.com ou sur le site WEB de SEDAR, à sedar.com.

Rapport d'activités et de développement durable

Le rapport d'activités et de développement durable sera également disponible à partir du 25 septembre 2021 sur le site Web fondsftq.com ou sur le site Web de SEDAR, à sedar.com. Le rapport d'activités et de développement durable sera déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, après la tenue de l'Assemblée. Les actionnaires qui en feront la demande pourront obtenir les documents par la poste en communiquant avec le Fonds de solidarité FTQ.

États consolidés de la situation financière

(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)

AUX 31 MAI	2021	2020
Actif		
Encaisse	224	206
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat	466	624
Débiteurs	402	523
Autres investissements	7 550	6 024
Investissements en capital de développement	10 003	9 151
Autres actifs	174	145
	18 819	16 673
Passif		
Billets	608	694
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	466	624
Créditeurs	420	313
Autres passifs	139	1 248
	1 633	2 879
Actif net	17 186	13 794
Actif net par catégorie d'actions		
Catégorie A	17 134	13 774
Catégorie C	52	20
Actif net par action de catégories A et C	53,21	44,24

Au nom du conseil d'administration,

(signé) « Claude Séguin »

Claude Séguin

Président du conseil d'administration

(signé) « Janie C. Bélique »

Janie C. Bélique

Présidente et cheffe de la direction

États consolidés du résultat global

(en millions de dollars canadiens, sauf le résultat net par action)

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI	2021	2020
Produits		
Intérêts	164	194
Dividendes et distributions	396	355
Honoraires et autres	12	14
	572	563
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement		
Réalisés	669	354
Non réalisés	1 889	(417)
Frais de transaction	(3)	(2)
	2 555	(65)
Intérêts sur billets	(26)	(29)
	3 101	469
Charges opérationnelles totales	249	227
Résultat avant impôts	2 852	242
Impôts	5	23
Résultat net	2 847	219
Autre élément du résultat global qui ne sera pas reclassé au résultat net		
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies, déduction faite des impôts	42	11
Résultat global	2 889	230
Informations supplémentaires		
Résultat net par catégorie d'actions		
Catégorie A	2 840	219
Catégorie C	7	-
Résultat net par action de catégories A et C	8,99	0,61

Transmission de documents d'information continue

Bien que nous vous encourageons à consulter les documents du Fonds de solidarité FTQ ci-après énumérés sur notre site Web **fondsftq.com** ou encore sur le site Web de SEDAR **sedar.com**, il vous est possible de recevoir sans frais une copie (cochez les cases appropriées) :

- du prospectus simplifié, 38^e édition, et de tout autre document intégré par renvoi dans le prospectus simplifié qui n'est pas déjà mentionné ci-dessous ;
- de la notice annuelle 2021 et de tout autre document intégré par renvoi dans la notice annuelle qui n'est pas déjà mentionné ci-dessous ;
- de la circulaire de direction 2021 ;
- du rapport d'activités et de développement durable 2021, rendu public à compter du 25 septembre 2021, et du rapport financier* annuel au 31 mai 2021 ;
- du rapport financier* intermédiaire (pour le semestre se terminant le 30 novembre 2021) rendu public au plus tard le 28 février 2022.

* Le rapport financier comprend les états financiers consolidés audités ainsi que le rapport de gestion, le relevé audité des investissements en capital de développement (au coût), le relevé des autres investissements et le répertoire de la quote-part du Fonds dans les investissements effectués par les fonds spécialisés (au coût).

Je désire recevoir une copie des documents indiqués ci-dessus

- par courrier électronique ou par la poste.

Nom

Prénom

Adresse

Ville

Province

Code postal

Numéro d'épargnant personnel

Courrier électronique

Téléphone résidence

Téléphone travail

La carte-réponse peut être retournée par la poste à l'adresse suivante :

Fonds de solidarité FTQ
C.P. 1000, succursale Chabanel
Montréal (Québec)
H2N 0B5

Montréal

8717, rue Berri
Montréal (Québec)
H2M 2T9
514 383-FONDS (3663)

Pointe-Claire

755, boulevard Saint-Jean
Pointe-Claire (Québec)
H9R 5M9
514 383-FONDS (3663)

Québec

5000, boulevard des Gradins
Bureau 320
Québec (Québec)
G2J 1N3
418 628-FONDS (3663)

Sans frais :
1 800 567-FONDS (3663)

Télécopieur :
Montréal : 514 383-2501
Sans frais : 1 888 383-2501

fondsftq.com

